

ARGUMENTAIRE

VERS UNE EUROPE PLUS SOCIALE

LE SOCLE EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX : UNE NOUVELLE ÉTAPE DANS LA CONSTRUCTION DE L'EUROPE SOCIALE.

La CFDT considère que le projet européen est une chance pour les citoyens, mais que celui-ci n'a d'avenir que si sa dimension sociale est renforcée. Le Socle européen des droits sociaux, proclamé le 17 novembre 2017 à Göteborg, en Suède, par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne (UE), marque une nouvelle étape de la construction de l'Europe sociale. Le Socle doit se traduire maintenant en mesures concrètes.

La CFDT a agi avec la Confédération européenne des syndicats (CES) en faveur d'une « Nouvelle voie pour l'Europe » avec des politiques économiques qui soutiennent une croissance durable créatrice d'emplois de qualité et socialement juste. Les actions syndicales en faveur d'un plan d'investissement européen consacrant 2% du PIB aux transitions écologique et technologique et à un Contrat social pour l'Europe ont porté leurs fruits avec le Plan Juncker pour l'investissement et le Socle européen de droits sociaux, lancés par la Commission européenne. Même si ces réponses ne sont pas encore à la hauteur de nos revendications, elles traduisent un changement d'attitude qu'il faut soutenir pour aller plus loin.

Depuis 2008, l'Union européenne a traversé plusieurs crises, devenues une seule et unique crise qui met en péril le projet européen et son devenir. La croissance est toujours faible. Le chômage, bien qu'en recul, est à des niveaux élevés dans plusieurs États membres. À cette situation s'ajoute la sortie du Royaume-Uni de l'UE, qui ouvre une période d'incertitudes aussi bien économiques que politiques. Les difficultés à surmonter la crise et les graves conséquences sociales des politiques d'assainissement budgétaire, pratiquées dans les pays les plus durement touchés, ont mis en évidence les carences dans le fonctionnement de l'Union économique et monétaire (UEM).

Alors que les idées des mouvements populistes et d'extrême droite exacerbent le sentiment de défiance vis-à-vis de l'UE, il faut que l'Europe apporte une réponse à la hauteur des défis auxquels elle doit faire face. L'initiative de la Commission européenne de lancer des débats sur l'avenir de l'Europe qui devront se poursuivre jusqu'aux élections européennes est, pour la CFDT, un bon début de réponse ; encore faut-il que les propositions pour renforcer la dimension sociale de l'Europe aboutissent à de nouveaux droits tout en renforçant les acquis européens.



QU'EST-CE QUE LE SOCLE EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX ?

Le Socle européen des droits sociaux doit désormais servir de cadre pour les politiques sociales et d'emploi aux niveaux national et européen, via un plan d'action précis. Ce socle repose sur 20 principes (lire l'encadré) clés qui couvrent des champs divers et qui se déclinent autour de trois thèmes :

- égalité des chances et accès au marché du travail ;
- conditions de travail équitables ;
- protection et insertion sociales.

Un certain nombre de principes et de droits inclus dans le socle nécessitera d'autres initiatives législatives pour devenir efficaces. La législation européenne existante sera mise à jour, complétée et mieux appliquée. Les principes exposés dans le socle concernent des domaines où l'UE possède clairement une compétence législative (environnement de travail sain ou égalité entre les genres, par exemple) et des domaines où l'UE n'a qu'une compétence limitée ou n'a pas capacité à intervenir (logement ou salaires, par exemple). La proclamation du socle est accompagnée par plusieurs initiatives législatives et non législatives de

LES 20 PRINCIPES CLÉS DU SOCLE EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX

1- Éducation, formation, apprentissage tout au long de la vie. 2- Égalité entre les hommes et les femmes. 3- Égalité des chances. 4- Soutien actif à l'emploi. 5- Emplois sûrs et adaptables. 6- Salaires. 7- Informations concernant les conditions de l'emploi et la protection en cas de licenciement. 8- Dialogue social et participation des travailleurs. 9- Équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée. 10- Environnement de travail sain, sûr et adapté, et protection des données. 11- Accueil de l'enfance et aide à l'enfance. 12- Protection sociale. 13- Prestations de chômage. 14- Revenu minimum. 15- Prestations de vieillesse et pensions. 16- Soins de santé. 17- Inclusion des personnes handicapées. 18- Soins de longue durée. 19- Logement et aide aux sans-abri. 20- Accès aux services essentiels.

la Commission européenne qui passe aussi en revue la législation existante :

- **l'initiative « Nouveau départ »** pour soutenir l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ;
- **l'accès à la protection sociale et à la portabilité des droits pour tous** en créant un statut unique garantissant l'accès aux droits quel que soit le statut ;
- **la révision de la directive « déclaration écrite »** pour assurer des conditions de travail plus transparentes et prévisibles à l'ensemble des travailleurs, c'est-à-dire aussi bien aux travailleurs salariés qu'aux travailleurs sous nouvelles formes d'emploi ;
- **la révision de la directive sur le temps de travail ;**
- **la mise en place d'un tableau de bord social** pour le suivi des évolutions et des résultats dans l'ensemble des pays de l'UE.



UN GRAND PAS VERS PLUS D'EUROPE SOCIALE

L'adoption du Socle européen des droits sociaux est un grand pas vers plus d'Europe sociale face au tout-marché unique. La CFDT et la CES appellent les institutions européennes et les États membres à adopter les mesures et législations nécessaires pour que les principes et droits fixés dans le Socle deviennent effectifs.

Le Socle constitue un engagement contraignant pour les institutions de l'UE et un engagement politique pour les États membres. **Pour la CFDT, la proclamation du Socle social peut avoir un impact significatif à condition qu'il soit accompagné d'un plan d'action.** La CFDT voit dans les 20 principes un nouveau

cadre pour toutes les futures initiatives européennes et au niveau des États membres.

L'effectivité des droits et principes du Socle est aussi de la responsabilité des partenaires sociaux dans le cadre du dialogue social et des négociations collectives. La CFDT y veillera, notamment en plaidant pour une convergence vers le haut des conditions de travail et de vie pour les travailleurs à travers l'Europe. La CFDT voit dans ces principes **une consolidation des acquis** avec le principe de non-régression, **un outil pour lutter contre le dumping social** dans l'UE et **une opportunité pour la sécurisation des parcours professionnels** partout en Europe avec des mesures sur la formation, l'apprentissage et l'accès à l'emploi des jeunes. Le Socle doit être consolidé par des investissements dans le secteur public et par le renforcement du dialogue social.



DES MESURES POUR RÉFORMER DE L'UEM

L'intégration de critères sociaux dans la gouvernance économique européenne devrait commencer à se mettre en place avec l'intégration du tableau de bord social du Socle européen de droits sociaux aux recommandations de l'UE

aux États membres, dans la conduite des réformes et des politiques économiques. Accordant le même niveau d'exigence aux objectifs sociaux et aux objectifs économiques.

La Commission européenne a proposé un certain nombre de mesures pour réformer l'UEM, notamment en donnant au Parlement européen **un meilleur contrôle des outils de gouvernance économique**. Elle propose également de mettre en place un ministre européen de l'Économie et des Finances, responsable devant le Parlement européen. Les orientations européennes en matière de politique économique seraient ainsi soumises au débat démocratique.

Les propositions de la Commission constituent donc un pas en avant important, mais il est nécessaire d'aller plus loin.

La Commission européenne, le Conseil et les partenaires sociaux européens ont convenu fin 2016 d'une meilleure implication de ces derniers dans la gouvernance économique européenne, tant au niveau national qu'européen. Mais cette implication est loin d'être effective dans beaucoup de pays. Un soutien aux acteurs est nécessaire pour que partout en Europe les partenaires sociaux soient consultés, écoutés et que leur avis soit pris en compte de manière à favoriser l'intégration de l'économique et du social.

LA CFDT REVENDIQUE AUSSI

- La mobilité pour les 16-30 ans au cours de leur parcours d'apprentissage, de formation ou d'insertion professionnelle.
- La portabilité des droits et l'anticipation du changement partout en Europe.
- La définition d'un socle minimum de droits garantis pour les travailleurs indépendants.

Pour la CFDT, la mise en place d'un Fonds monétaire européen vise à répondre à des situations de crise, alors qu'il faudrait en faire **un véritable Trésor européen avec un rôle prospectif**, capable de mobiliser des ressources pour investir dans des projets d'avenir et en faveur d'une convergence des économies européennes.

Depuis la création de l'euro, la convergence attendue entre pays ayant adopté la monnaie commune ne s'est pas produite, au contraire. Pour la CFDT, il est clair que **des moyens spécifiques sont nécessaires pour organiser cette convergence en renforçant la solidarité entre les États**. La CFDT a formulé différentes propositions en ce sens : Trésor de la zone euro, système européen d'assurance-chômage, obligations européennes...

Il faut aussi **renforcer le budget de l'UE** pour se doter des moyens nécessaires à la conduite de politiques communes : développement industriel, transitions énergétique et numérique, innovation, coopération, sécurité commune, infrastructures, migrations... en visant une mutualisation des moyens et une meilleure cohérence européenne. Cela passe par la mise en place de ressources propres à l'UE (fiscalité écologique, taxe sur les transactions financières).

LES PROPOSITIONS DE LA CFDT

- Transformation de la gouvernance économique européenne en gouvernance économique et sociale fixant des objectifs sociaux au même niveau d'exigence que les objectifs économiques.
- Contrôle du Parlement européen sur les orientations de politique économique.
- Implication effective des partenaires sociaux dans la gouvernance économique et sociale européenne.
- Mise en place d'un ministre européen de l'Économie et des Finances responsable devant le Parlement européen de la coordination des politiques économiques dans l'UE.
- Mise en place d'un Trésor européen doté de moyens pour anticiper les changements en investissant dans des projets d'avenir et en renforçant la solidarité entre États membres.
- Mise en place d'un système européen de réassurance-chômage qui, tout en respectant les systèmes nationaux, favorisera une stabilisation économique et une action sociale solidaire au niveau européen.
- Renforcement du budget européen avec des ressources propres pour conduire des politiques européennes communes.
- Convergence fiscale européenne, notamment par l'harmonisation de l'assiette d'imposition des entreprises.



CE QUE L'EUROPE NOUS A APPORTÉ

Pour les salariés, un grand nombre d'acquis des dernières décennies est le résultat de la transposition de directives et de textes européens. Cela constitue un socle minimal de droits sociaux, qui demeure le plus avancé au monde :

- **La lutte contre les inégalités**, y compris contre toute forme de discrimination et l'égalité femmes-hommes en matière d'emploi, de travail et de rémunération.
- **La santé et la sécurité au travail** : conditions de travail justes et équitables et droit à une limitation de la durée maximale du travail, à des périodes de repos journalier et hebdomadaire et à des congés payés.
- **La libre circulation des travailleurs**, avec la liberté de chercher un emploi ou de travailler dans toute l'UE.
- **Les droits syndicaux** : liberté de réunion et d'association et droits de négociation et d'actions collectives.
- **Le droit à l'information-consultation**, notamment en cas de licenciement collectif, et la mise en place de comités d'entreprise européens pour les entreprises européennes.
- **La protection en cas de**

licenciement injustifié.

- **Le droit à la formation initiale et continue.**
- **La lutte contre l'exclusion sociale et la protection des personnes « vulnérables ».**
- **La protection sociale** : prestations et protection en cas de maternité, maladie, accident du travail, dépendance ou vieillesse, perte d'emploi etc.
- **Le droit à la santé pour tout citoyen** : accès à la prévention et aux soins médicaux.
- **Le dialogue social européen** via le rôle reconnu par les traités aux partenaires sociaux européens. Ils sont consultés sur toute proposition de législation sociale européenne, et priorité est donnée à la négociation pour aboutir à un accord.

La construction européenne a aussi permis de réaliser le progrès économique et social sur le continent. La monnaie unique est devenue rapidement une monnaie internationale de référence, la deuxième la plus utilisée au monde. L'Union européenne est le plus grand marché unique du monde. Elle est perçue comme la région la plus progressiste en matière de droits humains et de droits des travailleurs. Bien que parfois malmenées, les valeurs indivisibles et universelles de respect

DERNIÈRE LIGNE DROITE POUR LA RÉVISION DE LA DIRECTIVE DÉTACHEMENT

La révision de la directive sur les travailleurs détachés devrait aboutir en ce début 2018. Avec le syndicalisme européen, la CFDT agit pour que soient garantis :

- l'application du principe d'un « même salaire pour un même travail au même endroit » ;
- l'application de l'ensemble des conventions collectives aux travailleurs détachés ;
- l'application de la directive au secteur des transports.

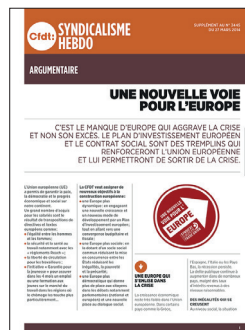
de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, d'État de droit, de respect des droits de l'homme, y compris des droits des minorités, sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme,

la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes. Ces valeurs sont affirmées dans les traités et confirmées par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

LES OUTILS

ARGUMENTAIRE

- **UNE NOUVELLE VOIE POUR L'EUROPE**



https://www.cfdt.fr/portail/outils/argumentaires/argumentaire-une-nouvelle-voie-pour-l-europe-prod_201008